

Image not found or type unknown



## Rachat d'une part de la maison de mon conjoint

Par **CAPUANO CHRISTINE**, le **02/05/2017** à **15:06**

Bonjour,

Mon conjoint a acheté une maison avant notre rencontre. Aujourd'hui, je souhaite lui racheter 20 % afin de dégager une soulte. Je deviendrais propriétaire de cette maison à hauteur d'une certaine somme représentant ces 20% et nous pourrions envisager des travaux pour les extérieurs.

Pouvez vous m'aider.

Christine CAPUANO

Par **Visiteur**, le **02/05/2017** à **16:37**

Bonjour,  
votre conjoint; votre mari ?

Par **CAPUANO CHRISTINE**, le **02/05/2017** à **19:06**

Nous sommes paces

Par **Visiteur**, le **02/05/2017** à **20:55**

Bonjour,  
Qu'entendez vous par "afin de dégager une soulte"?

Par **CAPUANO CHRISTINE**, le **03/05/2017** à **06:51**

Je lui achète 20% de la maison. Avec cette somme qui lui sera versé (soulte ), nous pourrons effectuer des travaux extérieurs.

Par **janus2fr**, le **03/05/2017** à **08:34**

Bonjour,  
Quelle est exactement votre question ?  
Vous souhaitez acheter une part de la maison, cela ne pose aucun problème si votre partenaire de pacs est disposé à vous la vendre.  
C'est une vente immobilière comme une autre, voyez votre notaire pour la procédure.  
N'oubliez pas qu'il y aura des frais à payer...

Par **youris**, le **03/05/2017** à **13:39**

bonjour,  
il ne faut pas oublier que la gestion bien indivis n'est pas facile surtout en cas de séparation ou la vente est souvent la seule solution.  
salutations

Par **janus2fr**, le **03/05/2017** à **22:25**

Bonjour youris,  
Qu'appellez-vous "la gestion d'un bien" ?  
Personnellement, je ne vois pas bien ce qu'il y a de particulier "à gérer" et je suis propriétaire en indivision avec ma compagne de plusieurs biens depuis une trentaine d'années...

Par **CAPUANO CHRISTINE**, le **04/05/2017** à **13:20**

Merci pour vos réponses. Le problème vient du fait que mon conjoint a contracté une hypothèque. Les banques refusent d'être placées en hypothèque de rang 2. Pour faire bref en cas de problème de règlement la banque ne peut rien obtenir de 20% d'un bien !!!

Par **youris**, le **04/05/2017** à **13:30**

janus2fr,  
j'ai simplement écrit que la gestion d'un bien indivis n'est pas facile surtout en cas de séparation sachant que les décisions les plus importantes doivent être prises à l'unanimité et qu'en cas de désaccord, la situation est bloquée.  
il est certain qu'il existe des cas de biens en indivision où cela se passe bien.  
il ne faut pas faire une généralité à partir d'un cas particulier.

Par **janus2fr**, le **04/05/2017** à **15:48**

[citation]j'ai simplement écrit que la gestion d'un bien indivis n'est pas facile[/citation]  
C'est pour cela que je vous demandais ce que vous entendez par "la gestion d'un bien"...